

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 4 Mars.

La séance de samedi à la Chambre des députés a été grave.

M. de Marcère, qui, depuis quelques semaines, est menacé par la fraction avancée des gauches, a eu un échec contre M. Clémenceau. On trouvera plus bas les détails. Nous pourrions donner (nous l'espérons), le résultat du débat à nos *Dernières nouvelles*, ce débat n'ayant dû se terminer que hier lundi.

Le *National* caractérise en ces termes l'incident parlementaire :

La séance permet de prévoir que le ministère, tel qu'il est constitué, n'a plus longtemps à vivre.

L'honorable M. Clémenceau, devenu, depuis la retraite de M. Gambetta, l'orateur radical le plus écouté, a condamné le cabinet, et tout fait supposer que le cabinet tombera. La *Lanterne* nous en donne l'assurance : il faut croire la *Lanterne*.

C'est en vain que M. de Marcère, si odieusement attaqué depuis quelques jours, a tenu à la tribune le langage ferme et indigné que nous attendions de lui. Cet honnête homme n'a pu obtenir de ses adversaires que le débat qu'il provoquait eût lieu sur-le-champ. M. Rouher et M. Clémenceau, réunis dans une pensée commune, ont exigé le renvoi de la discussion à lundi, et l'extrême gauche, une partie de l'Union républicaine, votant avec les bonapartistes, le cabinet a éprouvé un premier échec.

On peut beaucoup oser en ce moment, et nous ne voyons aucun péril à ce qu'on ose, à la condition que les républicains conservateurs cessent d'être les auteurs responsables d'une politique qui n'est pas la leur, et qu'ils se réservent tout entiers pour l'heure où le pays, s'effrayant, à tort ou à raison, cherchera des conservateurs à qui confier ses peines dans les rangs républicains, sans se croire obligé, pour en trouver, d'aller jusqu'à la réaction.

Toujours cette odieuse entente des hommes de Sedan et des revenants de la Terreur ! C'est là qu'est le danger pour l'honneur et la liberté de la France. Nous dénonçons ce danger depuis longtemps, et aujourd'hui il apparaît à tous les yeux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Gambetta.

Séance du 1^{er} mars.

M. Lisbonne dépose l'interpellation suivante :

« Une enquête ayant été prescrite sur la préfecture de police par le ministre de l'intérieur, pourquoi cette enquête fut-elle prématurément close ? Quelles mesures cette enquête a-t-elle suggérées au ministre ? »

L'orateur dit que cette administration s'est trouvée compromise dans un procès qui a eu un grand retentissement ; ce procès a été suivi d'une enquête qui a été prématurément clôturée. Pourquoi cette clôture prématurée, et quelles sont les mesures que l'enquête a suggérées au ministre ?

L'orateur, en posant ces questions, a répondu à une préoccupation qui est celle de la Chambre et du pays tout entier.

M. le ministre de l'intérieur répond que la situation dont on a parlé doit être éclaircie à la tribune. Il s'agit en effet d'une institution de première importance et de la responsabilité d'un ministre ; si les explications nécessaires n'ont pas été données plus tôt, ce n'est pas la faute de l'orateur. (Très bien ! sur plusieurs bancs.)

La préfecture de police a un héritage lourd à porter : on peut y regretter bien des imperfections ;

mais elle a rendu des services signalés depuis le jour où l'illustre M. Thiers la reconstitua : elle a rempli son rôle, elle a assuré la sécurité des citoyens et l'ordre public dans des circonstances difficiles. (Approbation.)

L'année dernière, pendant que l'Exposition amenait une foule énorme à Paris, la préfecture a réalisé tout ce qu'on devait attendre d'elle.

Comment cette situation s'est-elle transformée, et d'où naissent les préoccupations dont on parle ?

A la fin de l'année dernière, une crise commença ; des articles de journaux s'attaquèrent à la police des mœurs et agitèrent l'opinion ; il est bon que la presse avertisse les pouvoirs publics et tienne les représentants du pays en éveil. C'est là une agitation salutaire ; mais quand ces mouvements d'opinion sont les produits d'un esprit de désorganisation, alors ils sont blâmables et dangereux.

Tel est le caractère de l'agitation qui a été soulevée à propos de la préfecture de police ; les manœuvres employées l'indiquent assez clairement ; on a ouvert, dans des officines sans nom, une sorte d'enquête où l'on a appelé les délations basses ; on les a payées peut-être. (Bruits divers.)

Il en est résulté une désorganisation plus ou moins latente dans l'administration de la préfecture ; on s'est demandé si cette institution, si belle, si utile, n'allait point disparaître.

Les chefs de l'administration se sont adressés à la justice, la justice a prononcé et a condamné les diffamateurs ; au cours du procès, des faits spéciaux ont attiré l'attention du gouvernement, on a cru voir qu'un mauvais esprit régnait dans la préfecture.

Le ministre s'est ému, car il tient à faire prévaloir dans toutes les administrations le respect de la République ; le préfet de police aussi, de son côté, a demandé une enquête ; l'enquête s'est faite.

On félicite le gouvernement de cette dernière mesure qui permettait à la lumière de se faire ; les hommes les plus autorisés firent partie de l'enquête. Il a pu y avoir des divergences sur l'étendue qu'il fallait donner à l'instruction, mais on a été d'accord sur la droiture et la sincérité des intentions.

Quel en a été le résultat ? Il est facile de l'indiquer : il y avait des réformes, des améliorations à introduire ; il y avait des abus à faire disparaître ; le ministre a pris ses mesures pour faire cesser les abus et réaliser les réformes.

L'honorable M. Gigot demanda certaines mesures nécessaires pour améliorer le service et y faire dominer l'esprit républicain, l'esprit d'ordre et de discipline.

Ces mesures ont été prises. Le préfet de police fut autorisé à révoquer les agents qui avaient dénoncé leurs chefs et manqué au premier de leurs devoirs ; il s'agit des agents qui étaient allés porter leurs délations à un journal ; cette conduite était une trahison. (Très bien ! très bien ! au centre.)

On demanda le maintien de M. Ansart, qui a rendu des services si grands à la préfecture et qui était estimé de M. Thiers. Sa haute capacité est reconnue de tout le monde.

M. le ministre donne lecture d'une lettre adressée au préfet de police par laquelle il refusait la démission de M. Ansart ; c'est cependant à l'occasion de M. Ansart qu'un journal a porté contre le ministre une imputation indigne : on l'a accusé d'être enchaîné par des liens inviolables dans des compromissions inviolables.

L'orateur a méprisé jusqu'à ce jour les attaques dont il était l'objet, mais cette insinuation odieuse et sans aucune preuve exige une énergique protestation. (Très bien ! très bien !)

Qu'on cite un fait et qu'on l'apporte à la tribune ! (Nouvelle approbation.)

L'orateur déclare qu'il n'a de liens ni de chaînes avec personne ; il ne connaît que ses actes publics ; il n'y a rien de caché, rien d'invouable dans son passé et dans son présent, il n'y aura rien de tel dans son avenir. (Très bien !)

La Chambre a pu juger de la valeur de ces calomnies ; le journal qui les a éditées en a donné le

caractère véritable en disant qu'il poursuivait un but politique, qu'il voulait briser un obstacle et non un homme.

Le but politique de la *Lanterne* n'est pas celui de l'orateur ; ce n'est pas celui de cette Chambre.

Le but politique de l'orateur est connu depuis huit ans ; ce but a été toujours le même, soldat obscur de la cause à laquelle il est attaché, il a travaillé avec passion à la fondation de la République dont le triomphe est inséparable du bonheur du pays.

Dans la situation qui lui est faite, l'orateur ne pourrait continuer ses efforts s'il n'avait conservé la confiance de la Chambre ; il demande donc que la question soit transformée en interpellation afin que la Chambre puisse rendre un verdict devant lequel il s'inclinera avec respect. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. Clémenceau demande la parole ; il transforme la question en interpellation et demande le renvoi à lundi.

M. de Marcère demande la discussion immédiate.

La discussion est renvoyée à lundi.

L'Agence Havas a communiqué aux journaux la dépêche suivante :

Plusieurs journaux ont annoncé que MM. Ansart et Marseille avaient quitté la préfecture de police et abandonné la direction de leurs services.

Voici la vérité sur ce point :

Lorsque M. Albert Gigot a appris que M. le ministre de l'intérieur, revenant sur une décision antérieurement prise et notifiée à M. Ansart, se montrait résolu à sacrifier ce chef de service, il a donné sa démission, qui a été acceptée. MM. Ansart et Marseille, obéissant au sentiment le plus honorable, ont demandé au préfet de police de signer, avant son départ, leur admission à la retraite.

A la suite de l'arrêté qui a accueilli leur demande, ils ont remis leurs services à MM. Fontaine, chef adjoint de la police municipale, et Mascou, officier de paix, qui font l'intérim jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Quant à M. Albert Gigot, dont la démission a été acceptée, il ne conserve lui-même ses fonctions qu'en attendant la désignation du nouveau préfet, et il a fait connaître au gouvernement sa résolution de refuser les fonctions de conseiller d'Etat, auxquelles il avait été question de l'appeler.

Le Sénat a dû se prononcer, à son tour, sur la loi d'amnistie déjà votée par la Chambre des députés. Comme on s'y attendait, la discussion a pu être commencée et terminée dans la même séance. Quelques paroles de M. Victor Hugo en faveur de l'amnistie plénière, un discours de M. Fresneau sur les dangers du socialisme, une longue dissertation d'un autre membre de la droite, M. Clément, sur les conséquences juridiques de l'amnistie, n'ont pu prévaloir contre la défense du projet du gouvernement présentée avec vigueur et clarté par M. le garde des sceaux. De même que l'amnistie plénière, un contre-projet de M. Bérenger, repoussant le principe d'amnistie pour s'en tenir au système des grâces, a été écarté, et la loi a été votée sans modification, par 159 voix contre 81.

La singulière histoire de la conversion, tardivement démentie quand on la croyait tout-à-fait prochaine, défraye la polémique des grands et des petits journaux. Elle donne prétexte à des calomnies et à des mensonges. Mais

ce qu'il faut dire, et ce qui est malheureusement regrettable, c'est que l'irrésolution et l'imprudence ont dominé, à cette occasion, dans les régions ministérielles.

On lit dans la *Liberté* :

L'émotion a été générale et le blâme universel. Sauf deux ou trois journaux, qui ont entrepris, sans succès, l'apologie du ministre des finances, la presse a été unanime. Quelques membres de la Chambre ont porté à la tribune l'écho du sentiment public. En tout autre moment, un tel débat se serait, sans doute, terminé par un ordre du jour motivé. Mais l'assemblée a évidemment reculé devant le danger de provoquer une crise ministérielle.

Pour nous, laissant de côté les fautes, les imprévoyances et les intrigues, nous voulons tirer une plus haute leçon de ces faits désordonnés.

C'est le nouveau symptôme d'un mal profond que nous avons bien souvent signalé et que le temps empire loin de l'atténuer. Ce mal, c'est l'absence d'idées arrêtées dans les régions gouvernementales sur toutes les grandes questions sociales.

Gouverner, c'est avoir un but et y marcher sans dévier ; c'est savoir ce qu'on veut et ce qu'on doit faire et le faire. On n'est pas un homme d'Etat si l'on n'a pas d'opinion, si l'on flotte au hasard des événements.

* * *

A propos de la conversion de la rente 5 0/0 la *République française* demande que le Gouvernement trouve un moyen de mettre le crédit public à l'abri des perturbations brusques et confuses comme celles qu'il vient de subir.

Le *Journal des Débats* ne cesse de revenir sur la question du procès des ministres, avec une très grande insistance pour demander qu'elle soit immédiatement résolue dans le sens de la négative.

Ce journal est l'interprète fidèle de la pensée du gouvernement.

M. Waddington a eu l'occasion de s'exprimer très nettement à cet égard et de déclarer à une députation d'industriels que lui présentait M. Claude (des Vosges), sénateur de la gauche, que le cabinet tout entier était formellement opposé à la mise en accusation des ministres du 16 mai.

M. Claude (des Vosges), sénateur de gauche, a, le premier, parlé de la nécessité d'abandonner la politique pour les affaires.

Ecoles laïques et congréganistes,

Encore une calomnie bonapartiste qui va rejoindre toutes les autres !

On ne cessait de dire dans le bonapartisme dévot (car il y a le bonapartisme donneur d'eau bénite, et le bonapartisme mangeur de prêtres), que l'avènement du nouveau président de la République et du nouveau ministère allait être le signal de l'exclusion de tous les maîtres congréganistes attachés à un grand nombre d'écoles.

Eh bien ! la question vient de se poser nettement, et d'être résolue à Paris. L'aimable conseil municipal de cette ville, avait demandé

l'exclusion immédiate et absolue de tous les congréganistes. Le conseil des ministres a délibéré sur ce grave sujet, et a donné unanimement son approbation à une lettre que M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, a adressée à M. le préfet de la Seine, qui l'a communiquée au conseil municipal.

Voici cette lettre, au sujet de laquelle le Temps s'exprime ainsi : « La question des modifications à apporter dans le personnel enseignant des écoles primaires est loin d'être une question simple. Il faut tenir compte à la fois de la légalité, des sentiments de la population, du droit de la conscience religieuse, du principe de la liberté, des intérêts de l'enseignement et plus encore peut-être des possibilités. »

« Paris, le 27 février 1879.

« Monsieur le préfet,

« Le conseil municipal de Paris a émis au cours de sa session ordinaire, dans les séances des 5 et 14 décembre 1878, un double vœu tendant à la substitution d'instituteurs et d'institutrices laïques aux instituteurs et institutrices congréganistes dans la direction de toutes les écoles et salles d'asile de la ville de Paris. La délibération du 5 décembre ne contient qu'un simple vœu. Celle du 14 décembre y ajoute une invitation en forme impérative, à l'adresse du préfet de la Seine, d'avoir à procéder sans délai et sans attendre le cas de vacance, à la nomination d'instituteurs et d'institutrices laïques, le vœu du conseil municipal étant considéré par la majorité qui l'a adopté comme une règle obligatoire pour le préfet.

« En présence de ce double vote, votre prédécesseur a déclaré qu'agissant, en ce qui concerne la nomination des instituteurs, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique, il jugeait nécessaire, dans une question si grave, de lui en référer et qu'il attendait ses instructions.

« C'est dans cet état que j'ai trouvé l'affaire en prenant possession du ministère de l'instruction publique.

« Les vœux du conseil municipal de Paris soulèvent une double question : une question de droit et une question de conduite.

« La question de droit a été résumée avec une rare précision dans une circulaire de mon honorable prédécesseur qui a reconnu : 1° que, toutes les fois qu'une vacance se produit dans la direction d'une école publique, il est du devoir du préfet de mettre le conseil municipal en demeure de donner son avis sur la catégorie à laquelle le nouveau titulaire appartiendra ; 2° Qu'en dehors des cas de vacance le conseil municipal peut toujours, en session régulière, exprimer un vœu sur la direction des écoles ; 3° Que les vœux exprimés, dans l'un ou l'autre cas, n'engagent nullement la liberté du préfet, qui a le droit et le devoir de choisir les instituteurs dans la catégorie qui lui paraîtra répondre le mieux aux intérêts scolaires et au vœu de la majorité de la population.

« Ces solutions sont rigoureusement conformes aux textes de la loi ; il en résulte qu'il y a dans cette matière des vœux à émettre, jamais d'injonctions, et que, si le droit d'avis est reconnu aux conseils municipaux, c'est à l'Etat seul, par l'organe du préfet, qu'appartient la décision.

« Si la question juridique est simple, M. le préfet, la question de conduite est beaucoup plus complexe ; lorsqu'elle se pose, comme dans le cas présent, à propos de 140 établissements comptant 858 maîtres, et une population scolaire de 49,000 enfants, elle s'élève réellement à la hauteur d'une question de gouvernement.

« Le premier point à considérer sans aucun doute, c'est l'opinion de la majorité des habitants. Il est toujours délicat, sous un régime essentiellement représentatif, de la chercher ailleurs que dans celle de la majorité de leurs élus. On a, néanmoins, organisé sous forme d'enquête, dans un grand nombre de communes, la consultation directe des pères de famille. Cette procédure ne me paraît pour Paris, ni praticable, ni nécessaire.

« Mais, à côté des vœux de la majorité, le gouvernement a le devoir et le droit de se préoccuper de deux grands intérêts confiés à sa garde : l'intérêt des études et l'intérêt de la paix publique. L'intérêt des études exige que toute transformation dans le personnel des écoles s'opère sans mettre en péril ni la suite, ni le niveau de l'enseignement. La substitution d'une catégorie d'instituteurs à l'autre, doit avoir sa règle et sa mesure dans l'effectif du personnel disponible. Il faut d'abord que l'instruction des enfants soit assurée, et vous n'oublierez pas M. le préfet, qu'ici, comme en toutes choses, on ne supprime que ce qu'on remplace.

« Il ne suffit pas pour maintenir la paix publique, que le bon ordre de nos rues soit garanti, la question des écoles touche aux susceptibilités les plus intimes, les plus respectables de l'esprit public. Tout ce qui donnerait au changement des maîtres le caractère d'une résolution violente, d'une mesure excessive et précipitée, ou l'apparence d'une persécution, compromettrait la réforme elle-même. Il faut tenir compte des habitudes anciennes, observer les transitions nécessaires, ménager les consciences promptes à s'alarmer. On a dit avec raison, dans la

discussion du vœu dont il s'agit, que l'option pour les maîtres laïques n'est pas une atteinte à la liberté, puisque le droit d'ouvrir des écoles libres reste entier et incontesté. Si cette liberté était menacée, elle nous trouverait au premier rang de ses défenseurs. Le gouvernement compte sur vous, M. le préfet, pour apporter dans l'exécution des mesures dont vous avez la responsabilité exclusive cet esprit de sagesse, de modération et d'apaisement qui est la règle de notre politique et le premier besoin du pays.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

« Signé : JULES FERRY. »

La Revue des deux mondes demande, avec instance, que le gouvernement en finisse avec les débats irritants de la politique, pour ne plus s'occuper que d'affaires :

Question de l'amnistie, question de la mise en accusation du 16 mai, question du retour des chambres au Palais-Bourbon et au Luxembourg, pressions exercées sur le gouvernement, prétentions agitatrices du conseil municipal de Paris, enquête sur la préfecture de police, c'est avec tout cela, dit-elle, qu'on crée cette atmosphère troublée, cette incertitude, ce malaise qu'on a reproché à M. de Marcère d'avoir constaté. Il faut, évidemment, en finir avec ces confusions, et le ministère s'honorerait en prenant une sérieuse initiative, en montrant aux chambres le danger des incohérences parlementaires, en se rendant compte, à lui-même, de la nécessité d'une politique précise et résolue. Cette nécessité, le ministère la sent, et il doit la faire sentir autour de lui. Il n'y a plus de temps à perdre pour redresser une situation qui, si elle se prolongeait, deviendrait désastreuse et stérile, d'autant plus désastreuse que, sous toutes les formes, les intérêts publics sont pressants.

Il y a les relations commerciales de la France à régler ; il y a la réorganisation de l'armée à poursuivre et à conduire jusqu'au bout, il y a les questions les plus graves qui sont la juste préoccupation de M. le ministre des finances et qui ne peuvent être résolues dans des conditions incertaines. Que le ministère ne craigne pas d'agir avec décision, d'aller droit aux difficultés, il sera certainement soutenu. Si on ne se décide pas, sans plus de retard, à revenir aux affaires sérieuses, on aura bon triomphe, proclamer la République définitive et éternelle, on n'aura rien fait.

L'adversaire des Zoulous

ET SES COURTISANS.

Plaignons le fils du second Bonaparte, il a de terribles courtisans !

Voici d'abord M. Cunéo d'Ornano qui salue son départ pour le pays des Zoulous, dans un langage empanaché, renouvelé des pièces militaires de 1840 :

« Son père a débuté dans la vie en combattant pour l'indépendance des peuples. Il débutera, lui, en combattant pour la civilisation contre la barbarie. »

M. Cunéo d'Ornano éprouve le besoin de rappeler que Napoléon III a joué, dans sa jeunesse, un rôle absolument révolutionnaire. Ce n'est pas nous qui contredirons le fait ! Nous remercions même M. Cunéo d'Ornano de vouloir bien le rappeler :

« Puisque la France n'a pas encore épuisé la série d'épreuves que toute République porte en elle, il ira, à côté de nos frères d'armes de Sébastopol, livrer bataille à ces sauvages de l'Afrique qui viennent d'infliger à l'Angleterre plusieurs échecs. »

Chaque mot de M. Cunéo d'Ornano semble porter un schako évasé, un grand panache rouge, un dolman archi-galonné et une sabretache.

Malheureusement, l'idée d'une expédition chez les Zoulous est d'un comique absolument irrésistible.

L'Ordre nous accuse d'user en cette occasion du genre « plaisant. » Vraiment l'Ordre a tort de nous en blâmer. Nous nous permettons de rire parce que la chose est foncièrement risible, et si nous nous avisions d'en parler sérieusement, nous contreviendrions à la règle littéraire qui veut que le style soit proportionné au sujet.

Nous comprenons très-bien que le fils de Napoléon III veuille occuper ses loisirs et donner carrière à son activité naturelle. Qu'il voyage, qu'il coure le monde en prenant M. Roucher ou quelque autre sage pour Mentor. Mais s'il a la prétention de se forger une légende héroïque et d'entamer une épopée militaire, que n'a-t-il mieux choisi le temps... et le lieu.

Il avait, dans ces dernières années, de si belles occasions de jouer un rôle militaire dans des guerres à jamais fameuses !

La dernière lutte de la Russie et de l'Angleterre est une des plus mémorables du siècle, et son souvenir ne périra point dans les fastes de l'humanité. Le jeune prince n'y a pas pris part, même comme spectateur. L'invasion anglaise en Afghanistan, moins importante, est cependant un grand fait militaire. Mais le jeune prince ne s'est point senti porté vers l'Afghanistan.

Ah ! le plaisant héros, de sa gloire jaloux, Qui, de tant d'ennemis, a choisi les Zoulous !...

L'expédition contre les Zoulous est une de ces petites affaires comme l'Angleterre en a tant — grâce à ses nombreuses colonies. Que l'Ordre ne s'y trompe pas ! Les Anglais envoient quinze mille hommes au plus pour combattre les Zoulous — et de nombreux habitants des Iles Britanniques, qui ne raisonnent pas si mal, soutiennent que les Zoulous étaient parfaitement dans leur droit, et que l'Angleterre leur fait une véritable guerre de conquête.

Pour parer la chose et lui donner une belle allure, les bonapartistes nous disent que leur prince va prendre part à la lutte de la civilisation contre la barbarie.

Cette formule est un peu ambitieuse en l'espèce. Les quinze mille Anglais qui vont, disent-ils, égorger tous les Zoulous, y compris les femmes et les enfants, représentent la civilisation ; nous le voulons bien, et les Zoulous qui désirent conserver la terre de leurs aïeux, incarnent la barbarie ; nous n'allons point à l'encontre !...

Mais, nous dirait-on que le jeune prince défend la civilisation contre la barbarie s'il servait de témoin à un Yankee se battant avec un Sioux ?

On croirait, à entendre les bonapartistes, que tous les peuples civilisés vont se rencontrer avec tous les peuples barbares, et que le jeune prince Louis-Bonaparte est à la tête de tous les peuples civilisés.

La vérité est que le jeune prince va servir les Anglais comme capitaine dans une expédition sans importance. Nous souhaitons qu'il y fasse bien son devoir, et si les Anglais veulent le nommer gouverneur à vie du pays des Zoulous, nous n'y voyons pas l'ombre d'un inconvénient.

Du reste, tout n'est pas comique dans l'histoire impérialiste. Ce n'est pas en style « plaisant » que nous parlerons de la politique révolutionnaire de Napoléon III, qui nous a valu l'unité italienne, l'unité allemande, la perte de notre influence en Europe, le triomphe de la démagogie, la Commune et tous les désastres qui peuvent affliger une nation.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons.

Plût à Dieu que les Bonaparte n'aient jamais eu d'autres fantaisies militaires que d'aller combattre les Zoulous avec les troupes anglaises !...

L'expédition contre les Zoulous nous fera rire longtemps. Mais Sedan nous fera éternellement pleurer.

(Gazette de France).

* * *

Le Journal des Débats, parlant de la querelle qui s'est élevée entre les légitimistes et les bonapartistes au sujet de la lettre du prince Louis-Napoléon, conclut ainsi :

La querelle menace de s'envenimer si les royalistes ne gardent pas mieux leur sérieux. Pourtant, rendons-leur cette justice, ils n'ont rien à redouter de la comparaison. Leur roi ne sera jamais le nôtre ; il n'a pas voulu de nous tel que nous sommes et nous ne voulons pas de lui tel qu'il est. Mais qui ne s'inclinerait avec respect devant l'attitude si simple et si noble de M. le comte de Chambord ? On sent en lui l'héritier de la plus grande race royale qui ait jamais été. Si son esprit est fermé à certaines choses, son âme est haute sans effort, son langage est grave sans affectation, éloquent sans déclamation, et ce n'est pas lui qui s'aidera jamais de moyen de théâtre pour duper l'imagination de la France. Sa conscience, tranquille et fière, a horreur du charlatanisme. L'histoire lui rendra hommage. L'âge présent ne le comprend pas, mais il le

regarde avec un étonnement qui n'est pas sans admiration ; et, quant à nous, M. le comte de Chambord nous fait plus d'effet à Frohsdorf que le prince Louis-Napoléon faisant escale sous le saule de Sainte-Hélène.

INFORMATIONS

PREMIÈRE RÉCEPTION A L'ÉLYSÉE.

Précédée d'un grand diner auquel avaient été invités, en même temps que les ministres et les sous-secrétaires d'Etat, les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, les membres des deux bureaux et les présidents des différents groupes composant les deux majorités, la première réception du nouveau Président de la République a été une véritable manifestation, pour laquelle les vastes et nombreux salons du palais de l'Élysée étaient réellement trop petits ; ce n'est qu'à grand-peine qu'on s'y frayait un passage pour aller serrer la main du Président et saluer Mme et Mlle Grévy, qui faisaient les honneurs de cette mémorable soirée avec la plus gracieuse cordialité.

Nous renonçons à nommer personne, car il faudrait nommer tous les sénateurs et tous les députés des quatre gauches, tous les membres du corps diplomatique ; toutes les sommités de la magistrature, de l'Institut, de l'armée, de la marine, du barreau, de la presse et des arts.

M. Grévy, en frac, sans aucune décoration, recevait les invités à l'entrée du second salon, où Mme et Mlle Grévy se tenaient assises quelques pas plus loin.

Par une heureuse innovation, dont les représentants des puissances étrangères auront été les premiers à se féliciter, aucun salon spécial n'était réservé à la diplomatie.

Cette distinction, blessante pour les uns et ridicule aux yeux des autres, qui parquait pour ainsi dire le monde de la haute politique à l'écart du commun des mortels, a été supprimée, définitivement, nous l'espérons.

Aussi le même salon voyait-il rassemblés le prince Orloff et M. Louis Blanc, le prince de Hohenlohe et M. Challemel-Lacour, Savfet-Pacha et le général Chanzy, l'amiral La Roncière Le Noury et l'amiral Jauréguiberry. Les généraux et colonels présents à Paris avaient tenu, pour la plupart, à venir présenter leurs hommages au nouveau président de la République.

La maison militaire du président de la République. Se compose de M. Pittié, colonel d'infanterie ; M. Brugier, chef d'escadron d'artillerie ; M. Lichsteintin, major de cuirassiers ; M. de Fayet capitaine d'état-major ; M. Weiss, sous-lieutenant d'infanterie.

M. de Fayet était officier d'ordonnance de M. Thiers, et au moment de se retirer, au 24 mai, celui-ci le nomma officier de la Légion d'honneur.

CHRONIQUE LOCALE

M. le ministre de la guerre vient de dispenser, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, les agents-voyers cantonaux faisant partie de la réserve, de répondre à l'appel du 1^{er} mars.

Par décret du 1^{er} mars, M. de Cormette, inspecteur général des haras de 1^{re} classe, a été nommé directeur, inspecteur général des haras, en remplacement de M. Baron Dotaya, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Dimanche a eu lieu, à Toulouse, à la salle des illustres, une séance publique de l'Académie des Jeux-Floraux, pour l'éloge de M. de Roquemaurel, maintenant décédé, et la réception de notre compatriote M. Arnault.

Un auditoire nombreux et distingué remplissait cette enceinte, qui a souvent retenti des beaux accents de l'éloquence et de la poésie.

M. Arnault a prouvé qu'il est aussi digne par sa parole brillante que par ses connaissances juridiques des suffrages de l'Académie. Mais, soucieux de défendre l'honneur de sa science préférée, il s'est préoccupé de montrer que la littérature et l'économie politique ne doivent

pas être deux sœurs ennemies. Et puis, « *trahit sua quemque voluptas!* » et chacun sait avec quel infatigable zèle M. Arnault se dévoue à l'étude des problèmes les plus ardu de l'économie politique.

Il a parlé de cette dernière de manière à la réconcilier avec ceux qui croient, comme l'aimable Doudan, qu'elle dessèche les cœurs et incline exclusivement l'homme vers les intérêts matériels. Nous ne suivrons pas l'orateur dans l'argumentation brillante, spirituelle, éminemment littéraire, au moyen de laquelle il a réfuté une opinion... discutable. Disons seulement qu'il a su évoquer, tour à tour, le témoignage de la littérature sous le patronage des noms de Lafontaine, Fénelon et Chateaubriand, celui de l'histoire avec le souvenir de Louis XIV et de Turgot, qui, d'après M. Arnault, aurait peut-être évité la révolution en restant au ministère et qui, à force de considérer les hommes comme des abstractions, arrivait à mal faire le bien.

M. Arnault a montré les progrès de l'économie, son importance pour l'accroissement des richesses publiques, la grandeur et la puissance d'une nation. Il a terminé par une gracieuse image empruntée au touchant épisode de Marthe et de Marie dans l'Evangile : « L'économie politique joue le rôle de Marthe ; elle fait le ménage des nations, tandis que sa compagne plus heureuse, s'élève aux plus sublimes conceptions. » Cette heureuse compagne, c'est, on le devine, la littérature ou la poésie qui régnent dans la maison d'Isaure. « Ne répudions pas ce qui nous élève, et en reconnaissant le mérite de Marthe, convenons que Marie a choisi la meilleure part. »

M. Villeneuve, chargé de répondre au récipiendaire, proteste contre la modestie de M. Arnault ; si l'honorable professeur est économiste distingué, il n'en est pas moins digne des lauriers littéraires. N'a-t-il pas cultivé parfois la muse à ses heures, pendant son séjour à Nancy et même à Toulouse ?

(Gazette du Languedoc).

Le Phylloxera

M. Cuvry, professeur à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Montpellier, vient d'adresser à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, une pétition demandant qu'un concours soit ouvert pour établir l'efficacité des divers insecticides employés à la destruction du phylloxera. Nous en détachons le passage suivant :

« En ce moment, dit-il, il existe bon nombre d'insecticides dont l'emploi est proposé aux viticulteurs, et les plus en évidence sont : le *sulfo-carbonate de potassium*, le *sulfo-carbonate de sodium*, le *sulfo-carbonate de calcium*, et puis le *sulfure de carbone*, soit libre, soit mélangé, et les divers systèmes d'emploi de ce sulfure de carbone.

Evidemment, il y a un choix à faire parmi tous ces insecticides et les moyens de les employer, et dans le cas où le gouvernement aurait à accorder la préférence à l'un d'eux, il est utile et juste que cette préférence soit dictée par les résultats d'une expérience sans conteste.

A ce point de vue, il me semble urgent, Monsieur le Ministre, qu'un concours soit établi entre les divers insecticides indiqués et les divers moyens de les appliquer. Avant de livrer une attaque sérieuse et générale au phylloxera, nous avons le plus grand intérêt à bien connaître les meilleures armes dont nous devons faire usage.

J'ai toujours pensé que c'était là le meilleur point de départ pour combattre avec succès le terrible puceron.

Pour ma part, il y a bientôt trois ans que je réclame pour mon insecticide, le *sulfo-carbonate de calcium*, la comparaison de son efficacité avec celle de tous les autres insecticides.

J'ai tout lieu de croire qu'il ne sortira pas vaincu du concours, car il est à la fois le meilleur marché et l'un des meilleurs insecticides éprouvés jusqu'à ce jour.

Quinze jours au plus seraient suffisants pour connaître les résultats du concours que j'ai l'honneur de solliciter et cette connaissance est de la plus haute importance, car elle doit amener sûrement le salut de notre viticulture française.

Les désastres en province.

Nous recevons de tous côtés les nouvelles des désastres causés en province par les inondations et les ouragans.

Bayonne, pendant quarante-huit heures, a été entièrement isolée du reste de la France par les débordements de l'Adour et de la Nive. Depuis les grandes inondations de 1870, qui causèrent tant de dégâts, on n'avait pas vu crue si rapide. On n'a à déplorer la mort de personne, mais les dégâts matériels sont incalculables. On ne voit de tous côtés que maisons écroulées, fermes détruites, champs ravagés.

Un épouvantable ouragan a sévi jeudi sur Blaye. Des arbres ont été arrachés. A la gare du chemin de fer, le bateau-ponton a été coulé ; la gabarre de l'île Verte, mouillée non loin de là, a été démantée ; une embarcation, près du fort Pâté, a disparu ; une yole, montée par deux hommes de l'usine à pétrole de MM. Desmarais frères, a chaviré et l'équipage a péri sans qu'on ait pu tenter de lui porter secours ; à Bujéau, les hangars de MM. Lataste, négociants en bois, ont été presque anéantis.

A Libourne, l'inondation a couvert des parties de la ville où jamais la Dordogne n'était allée.

A Bordeaux, sept cents personnes sauvées à grand-peine des quartiers inondés de la Bastide, ont trouvé l'hospitalité à l'Alcazar et à l'Ecole communale, à la Salle d'Asile, etc.

Le rapide entre Bordeaux et Cette a failli se perdre, par suite de l'écroulement d'un remblai entre La Réole et Caudrot.

Une cheminée de la mairie de Limoges, en s'abattant, a défoncé le plafond doré de la salle des mariages ; heureusement il n'y avait personne.

Niort et Poitiers ont été aussi fort maltraités.

A Dax, le maire fait une liste de souscription pour réparer les dégâts qu'a subis la ville.

A Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), un éboulement a écrasé la moitié d'un village.

A Saint-Romain, à Laspeyres, des éboulements ont également écrasé des maisons et des fermes.

Nous arrêtons cette triste nomenclature qui pourrait indéfiniment se prolonger, car les nouvelles de Suisse sont aussi navrantes que celles de France, et il est bien des faits qui ne sont pas encore connus.

(Courrier de Tarn-et-Garonne.)

La foire de Cahors du 1^{er} mars a été belle : 800 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, une grande partie ont trouvé acquéreurs aux prix qui varient de 600 à 1,200 fr. la paire, suivant espèce ; les gras destinés à la boucherie se sont vendus comme aux foires précédentes, à la moyenne 40 fr. les 50 k. poids vif ; 40 cochons gras se sont vendus en moyenne 40 fr. les 50 k. poids vif ; 250 petits cochons vendus de 20 à 90 fr. la pièce, suivant leur grosseur ; 1,000 moutons ou brebis vendus mêmes prix qu'aux foires précédentes ; les gras destinés à la boucherie vendus de 60 à 65 cent. le k. poids vif ; 9 ânes ; 5 chevaux ; 4 mulets. La volaille, sur la place au marché, s'est vendue comme aux marchés précédents, de 1 fr. à 1 fr. 60 la livre. Il s'est fait beaucoup d'affaires, surtout sur les bœufs d'attelage et sur les moutons gras ; il y avait des bouchers étrangers. La foire s'est terminée sans vols ni accidents.

Marché aux grains. — 320 hectolitres de blé mis en vente, 300 ont été vendus au prix moyen de 22 fr. 65 l'hectolitre ; 240 hectolitres de maïs, vendus à raison de 13 fr. 75 l'hectolitre.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 947^e livraison. (1^{er} mars 1879). — L'Amérique équinoxiale (Colombie — Equateur — Pérou), par M. Ed. André, chargé d'une mission du Gouvernement français. Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Barclay, Riou, et L. Gautier, avec une carte.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 326^e livraison (1^{er} mars 1879). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, troisième partie, par J. Girardin. — Les Cafres Zoulous, par Louis Rousselet. — Un nid, par M^{me} de Witt, née Guizot.

— Les Corps détonants, par Albert Lévy. — Dessins : A. Marie, E. Bayard, Ferdinandus, A. Jahandier.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
2 Diman.	Quadragesime	
3 Lundi.	Cunégonde.	Montcuq, Bagnac.
4 Mardi.	s Casimir.	Lauzès, Carennac, Frayssi.
5 Mercr.	s Eusèbe Q. T.	Puy-Evêque, Vaylats, Assiers.
6 Jeudi.	s Colette.	St-Martin-de-Vers, Fazoles.
7 Vend.	s Thomas.	Marminiac, Lentillac, Cuzance.
8 Samedi.	Aubin.	Floressac, Junies, Montgesty, Bretenoux, Lacapelle-Maval, Cazillac.

Lunaisons du mois de Mars.
 P. Q. le 1^{er}, à 8 h. 8 du matin.
 P. L. le 8, à 1 h. 19 du soir.
 D. Q. le 15, à 3 h. 50 du matin.
 N. L. le 22, à 9 h. 14 du soir.
 P. Q. le 31, à 1 h. 15 du matin.
 Les jours croissent de 1 h. 4 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 4 mars 11 h. 57 matin.

Hier, à la Chambre, M. Clémenceau a repris l'attaque contre M. de Marcère relativement à la préfecture de police.

La réponse du ministre de l'intérieur a été très-faible, et seulement faite en son nom personnel.

Le Gouvernement refuse de poser la question ministérielle.

L'ordre du jour pur et simple, impliquant la retraite de M. de Marcère, est adopté à la presque unanimité.

M. de Marcère a donné sa démission.

On assure qu'il sera remplacé par M. Lepère, ministre de l'agriculture et du commerce, et M. Tirard, connu par ses opinions libre-échangistes.

Bourse de Paris

Cours du 4 Mars.

Rente 3 p. %	77.60
— 3 p. % amortissable	80.00
— 4 1/2 p. %	111.00
— 5 p. %	112.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 3 mars	CLOTURE précédente
Banque de France	3.030 »	3.020 »
Credit foncier	752 50	746 25
Orléans-Actions	1.212 50	1.205 »
Orléans-Obligations	370 »	369 50
Suez	705 »	703 75
Italien 5 %	76 »	75 »

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 1^{er} mars.

Pierre Lanfrey, souvenirs inédits (fin), par M. C. J. La Chimère, roman (suite), par M. Ernest Chesneau. La Palestine industrielle, par M. Félix Martin. La guerre d'Orient. — La campagne de Roumélie, par M. F. Joussemet. Un Roman d'hier (suite), par M. Henri Liesse. Revue musicale, par M. Albert de Lasalle. Les sciences physiologiques et médicales, par M. Ferdinand Delauray. Chronique de la Ferme et du Château, par M. de Cherville. La quinzaine politique (intérieur) par M. Louis Joly. (extérieur) par Ch. Hubin. Notice bibliographiques.

Bureaux : 13-15, quai Voltaire, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 35 (1^{er} mars).

La décomposition des corps simples, d'après les récents travaux de M. N. Lockyer, par M. G. Sallet. Histoire des âmes dans l'Égypte ancienne, d'après les monuments du Musée du Louvre, par M. Maspéro. — La psychologie physiologique, par M. Th. Ribot. — Le nickel, ses gisements, sa métallurgie et ses usages, par M. J. Troulet. — L'émigration chinoise, par M. Ad.-F. de Fontpertuis. — Le concours agricole du Palais de l'Industrie. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 35 (1^{er} mars).

La comédie politique au temps de la Révolution, par M. C. Lenient. — L'évolution religieuse d'après M. Girard de Riallo, par M. Alfred Rambaud. — Achille Leclaire, d'après Charles Robert, par M. Paul Laffitte. — Causerie littéraire : Le Petit Hôtel. — Notes et impressions, par M. Clément Caraguel. — Saint-René Taillandier, par M. H. Wallon. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

A cette époque de la saison, les jeunes enfants sont sujets à des éruption de la peau, à des gourmes répandues sur la tête et le visage, à l'engorgement des glandes du cou ; ils sont souffreteux, l'appétit disparaît, le visage devient pâle. Les médicaments que depuis vingt années les médecins recommandent contre ces affections sont : le Phosphate de fer de Leras, docteur ès sciences, comme reconstituant des os et du sang, et le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^o comme dépuratif, supérieurs à l'huile de Foie de Morue et au Sirop antiscorbutique. Ces deux préparations triomphent rapidement de tous ces accidents.

ACHETEZ vos MONTRES

79, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab^l

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{co}

Éviter les contrefaçons

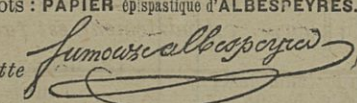
CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la
 Ouate anti-rhumatismale du Dr Patisson.
 Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.
 En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.
 Expédition franco par la poste.

PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES
 Le véritable Papier d'Albespeyres, le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.
 Le véritable Papier d'Albespeyres est vendu en boîtes enveloppées dans un prospectus commençant par ces mots : PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES.
Avis important :
 Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature :



CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM :



Se défier des Fraudes DANS LES BOITES OUVERTES POUR DÉTAILLER

DOUCÈDE,
 Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC**, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.
 Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

BUFFANT

M^e TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS,

M

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées.
 Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommier élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, aciérés.
 Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.
 Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées.
 Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre.
 Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.
 Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles.
 Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 4 fr. 50.
 Bordare depuis 4 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.
Le tout à des Prix modérés.

JOURNAL des TRAGES FINANCIERS
 (9^e année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 18, Paris.
 Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Six millions.
 Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers Parait chaque dimanche. — 16 pages de texte. Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.
 ABONNEMENTS Paris et Départements **3 FR. PAR AN** Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.
L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE Un PORTEFEUILLE FINANCIER beau traité de Bourse de 400 pages.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
 Sources de l'État. Applications en médecine :
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
 CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
 HAUTEVILLE. — Prescrite comme Célestins.
 Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre.
 EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

UN FRANC PAR AN
Le Moniteur des Valeurs du Lot
 PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
 LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNEMENT
 une cause financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arrangements financiers; la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
 On s'abonne à Paris : 12, rue de Londres.
 NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

GUERRE
 AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
 en faisant usage constant de la



Plus de névralgies
 Plus de douleurs

Plus de névralgies
 Plus de douleurs

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
 mise à la portée de tout le monde.
 A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-fer-opticien, boulevard Nord.

PAPIER WLINS!
 Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. : 1,50. Se défier des contref.

1879
ANNUAIRE
 STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
 DU
DÉPARTEMENT DU LOT
 PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET
 PAR
 MM. LES CHEFS DE DIVISION
 DE LA PRÉFECTURE.
 SE TROUVE
 CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS
 CAHORS
 Imprimerie de A. LAYTOU, rue Valentré.
 1879.

J. LARRIVE
 5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)
 MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.
 Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurlu et Hautin,
 Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonniers.
 Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.
 Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots, Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.
 SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.
MACHINES À COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.	40 fr.	L'Abeille.	150 fr.
La Merveilleuse.	50	La machine-Bijou.	170
La Nec-plus-ultra.	90	La véritable Silencieuse.	225
La Productive.	90	L'Active.	225

MACHINES
 SYSTÈME ELIAS HOWE :
 N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

CAPSULES de RAQUIN
 au Baume de COPAHU
 EXIGER SUR CHAQUE FLACON CES DEUX ÉTIQUETTES
 EST IMITATION OU CONTREFAÇON
 TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE

Les Capsules de Raquin
 Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine. — La savante assemblée les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu dans le traitement des
MALADIES SECRÈTES

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

AUX ASTHMATIQUES 16 ans de succès et des cures si nombreuses, qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de **M. AUBRÉE**, médecin-pharmacien à Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe; il est à la portée de tous. — Consultations par correspondance. — Renseignements gratuits.